



Retraction d une adoption simple

Par **stef**, le **05/05/2009** à **15:15**

Bonjour,

j ai ete adoptée sous forme de l adoption simple alors que j avais 24 ans apres que ma mere m ai toujours fait croire que je n avais aucun interet aux yeux de mon pere (j ai entendu cela toute mon enfance) et aussi pour des raison d heritage soi disant vu que mon beau pere n a pas d enfants. Il a été convenu sur la demande toujours de ma mere que je porte en nom de jeune fille celui de mon beau pere ca qui a été accepeter. A ce jour je suis en detresse physchologique car je ne supporte plus ce nom qui n est pas le mien je ne me nomme plus comme mes soeurs et frere mai surtout non plus comme papa avec qui j ai renouer des liens et qui a pu m eclairer sur tout ce qu avais pu me dire ma mere a son sujet et qui est bien sur inexact j ai aujourd hui bientot 35 ans et je voudrais reprendre mon nom de naissance et eventuellement annule la procedure d adoption cela est t il possible? merci de votre reponse qui j espere sera tres rapide afin que je puisse entamer les demarches necessaires